



**PROVINCE DE QUEBEC  
MRC PIERRE-DE SAUREL  
VILLE DE SAINT-OURS**

**AVIS PUBLIC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO RM-2017**

**RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET REMPLAÇANT  
LES RÈGLEMENTS NUMÉRO RM-110, RM-110-1, RM-220, RM-330, RM-410,  
RM-460-2013 ET RM-660**

**AVIS** public est, par la présente, donné par le soussigné, Monsieur Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, que le règlement numéro RM-2017 concernant la sécurité publique et remplaçant les règlements numéro RM-110, RM-110-1, RM-220, RM-330, RM-410, RM-460-2013 et RM-660 a été adopté par le conseil municipal le 2 octobre 2017.

**QUE** ce règlement est actuellement déposé au bureau du directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours.

**FAIT ET SIGNÉ** à Saint-Ours, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2017.

---

Pierre Dion  
Directeur général/secrétaire-trésorier

---

**Certificat de publication**

Par la présente, Pierre Dion, directeur général/secrétaire-trésorier de la Ville de Saint-Ours, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le 6 octobre 2017 l'avis public ci-haut mentionné, aux endroits requis, et l'avoir publié dans la parution du journal municipal « Le Chef-Lieu » du mois d'octobre 2017.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 6<sup>ième</sup> jour du mois d'octobre 2017.

---

Pierre Dion  
Directeur général/secrétaire-trésorier